



Genève, le 2 mai 2016

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la délégation RIE III du Conseil d'Etat

RIE III : la table ronde évoque les options relatives aux mesures fiscales

Conformément à l'agenda retenu, la deuxième séance de la table ronde dédiée à la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) s'est tenue ce lundi 2 mai 2016. La délégation du Conseil d'Etat en charge de ce dossier et les parties prenantes ont eu un échange stratégique sur les modalités de mise en œuvre, à Genève, des mesures fiscales qui seront adoptées par les Chambres fédérales.

Les discussions, au cours desquelles chaque participant a pu exposer sa vision, ont porté sur différentes mesures fiscales susceptibles d'accompagner la réforme au niveau cantonal : imposition réduite des revenus liés aux brevets (*Patent box*), déduction accrue des dépenses de recherche et développement, déduction du bénéfice imposable d'un intérêt calculé sur les fonds propres.

Cette séance a réuni, autour de la délégation du Conseil d'Etat présidée par M. Serge Dal Busco et composée de MM. Antonio Hodgers et Pierre Maudet, des représentant-e-s des partenaires sociaux, des communes et des partis politiques siégeant au Grand Conseil.

Comme convenu entre les participant-e-s à la table ronde, la délégation du Conseil d'Etat ne fera pas d'autre commentaire à ce stade sur les discussions de ce jour.